



Problème pour vente de mon appartement

Par Jonathan79

Bonjour,

Avec mon ex conjointe nous avons signé un compromis de vente de notre appartement avec une tierce personne.

La date de la vente était initialement fixée entre le 22/04 et le 04/05. Or, en contactant la notaire, mon ex conjoint a appris que la date de la vente allait être repoussée au mois de juin. Les raisons sont du fait de l'acquéreur qui est en instance de divorce et qui doit donc attendre que le divorce soit prononcé pour avoir l'édition de l'offre de prêt.

Parallèlement, la date butoir des 45 jours (après la date de signature du compromis) était fixée au 09/03/14. Or entre cette date et ce jour, l'acquéreur ne nous a pas prévenu par courrier (conformément au pré contrat de vente) de son souhait de repousser la date de vente chez le notaire. D'autre part, conformément au dit contrat, nous n'avons toujours pas à ce jour d'éléments fournis par l'acquéreur sur ses demandes de prêts (excepté un document d'un courtier qui stipule qu'elle en a fait la demande). Nous ne sommes donc pas sûrs que les démarches ont été faites en ce sens, n'ayant pas de preuves de sa bonne foi.

D'autre part, ni l'agence en charge de la vente, ni le notaire ne nous ont tenus informés du suivi de son dossier. Ils ne nous ont d'ailleurs pas fournis d'éléments de preuves.

A ce jour, étant le 15/04, l'appartement est vidé et nous sommes donc face à une situation qui nous porte préjudice du fait de l'acquéreur. Nous sommes donc, vous en conviendrez, dans une situation plus que cocasse et bloquante.

Je souhaitais avoir l'avis de personnes ou d'experts qui pourraient nous éclairer sur les démarches et nos recours possibles. Est-il nécessaire de consulter un avocat ? Relancer le notaire ? (qui n'apporte aucune solution d'ailleurs)...

Merci par avance pour les éclaircissements que vous pourriez apporter.